

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM**, Maire.

CONVOCACTION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	/

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

THEME : AFFAIRES GENERALES 2.

OBJET : RECTIFICATIF CARTE DES NOUVEAUX CANTONS DE LA COMMUNE DE BRIANÇON.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Suite à la délibération N° 2014.07.16/109 du Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2014 relative au redécoupage des bureaux de vote de la Commune de Briançon et déplacement du bureau N°2, et suite aux précisions de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes ainsi que de la Préfecture de Gap, la carte des nouveaux cantons de la Commune de Briançon retravaillée par le Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes du Briançonnais, est rectifiée au niveau de la route de Gap, selon les cartes ci-jointes en annexe N°1 et N° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la rectification au niveau de la route de Gap, de la carte des nouveaux cantons de la Commune de Briançon.
- Prend acte que la délibération N° 2014.07.16/109 du Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2014 relative au redécoupage des bureaux de vote de la Commune de Briançon et déplacement du bureau N°2 reste inchangée.
- Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

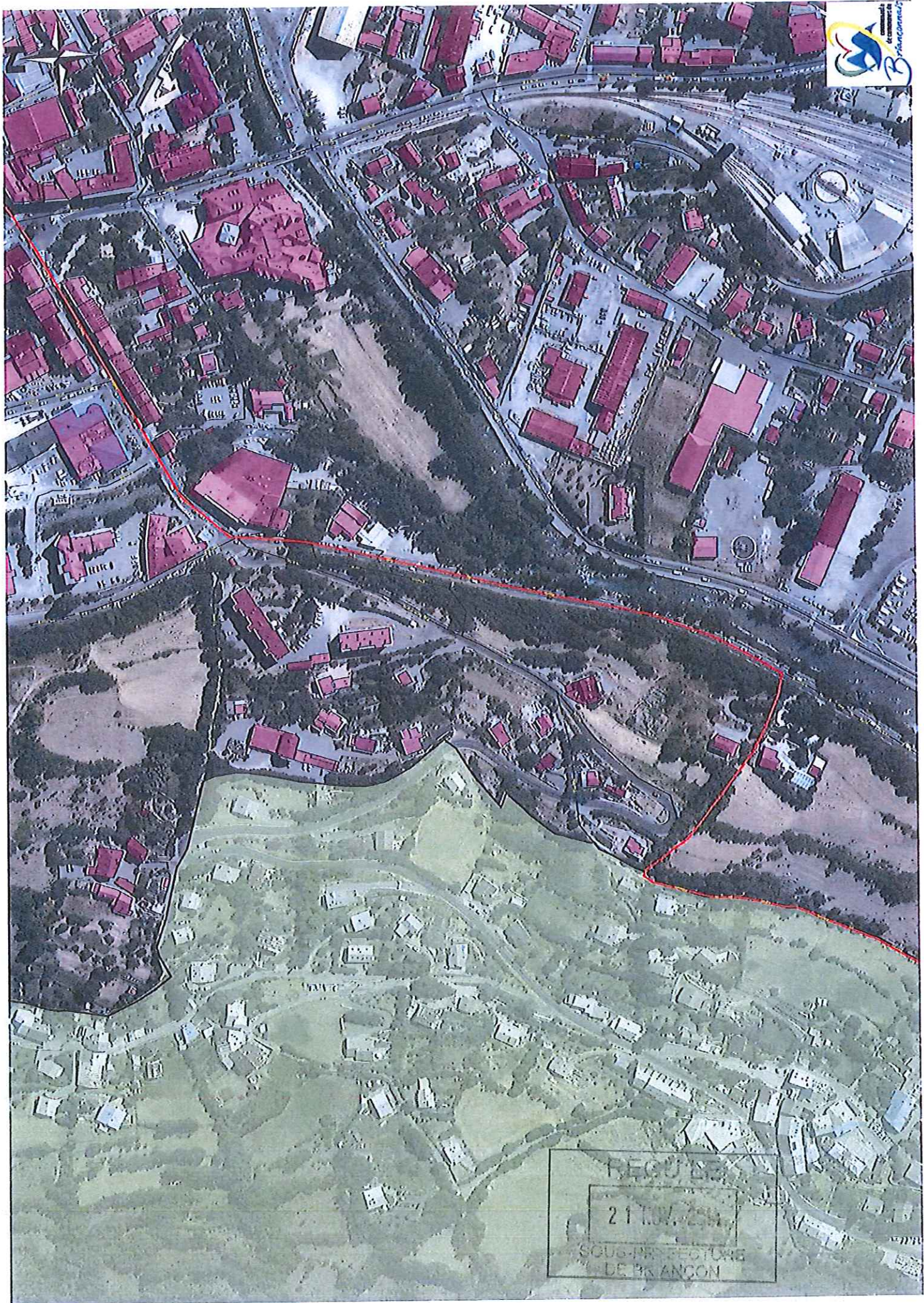
Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard Fromm". The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE BRIANCON" around the top edge and a small star at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a castle tower and a pine tree.



RECUEIL
21 NOV. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE BAN ANGON



REÇU LE
21 NOV. 2014
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

